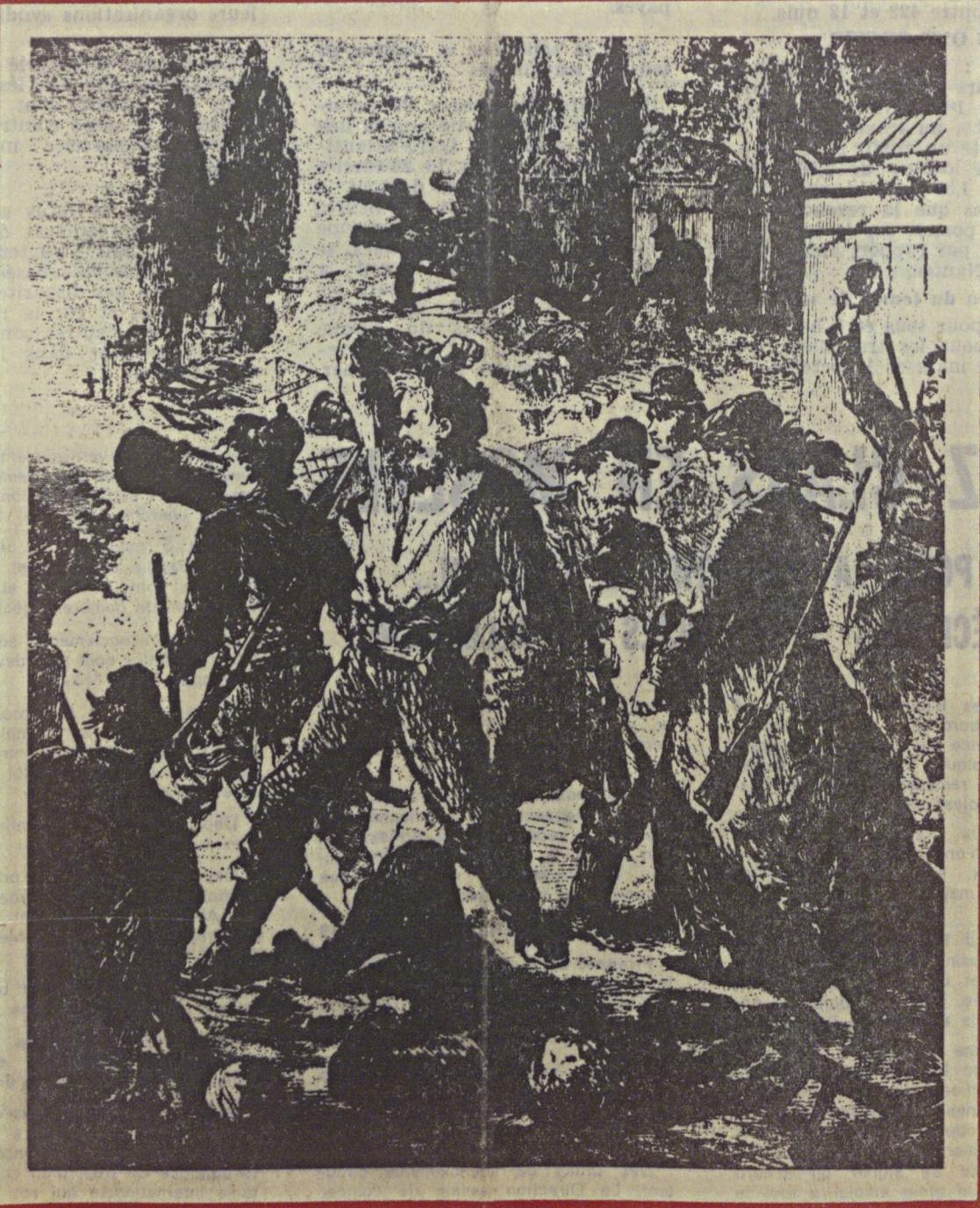


la commune a cent ans



CREUSOT-LOIRE A NANTES

45 JOURS DE GRÈVE

A l'ancienne usine des Batignolles (trust Creusot-Loire) la reprise du travail a été votée le 1^{er} mars après 45 jours de grève (voir V. M. de février). Sur 1.700 salariés, 1.314 ont pris part au vote qui a décidé la reprise du travail par 880 voix contre 422 et 12 nuls.

CE QU'ILS ONT OBTENU :

Salaires : 11,83 % pour l'année en plusieurs étapes (2,33 % déjà perçus au 1^{er} janvier, 2,50 % au 1^{er} mars, 3 % au 1^{er} septembre). A cela s'ajoute un crédit pour « harmonisation locale » de 2,50 % au 1^{er} mars et 1,50 % au 1^{er} septembre.

Rappelons que la revendication principale portait sur le fait d'un rattrapage par rapport aux autres usines de Nantes.

Réduction du temps de travail : 1/2 heure pour tous et 1 heure en 2 étapes pour les travailleurs en équipe (1^{er} mars et 1^{er} octobre).

Annulation des sanctions :

Les sanctions prises après les incidents du 15 janvier sont annulées et en particulier les 2 travailleurs licenciés sont réintégrés et les 3 jours de lock-out payés.

Avec la solidarité et l'action de tous les travailleurs :

Plusieurs débrayages et manifestations de solidarité ont eu lieu à Nantes et dans la Loire-Atlantique durant le conflit. Le 26 février encore les travailleurs de tout le département faisaient 24 heures de grève. Au sein du groupe Creusot-Loire, des débrayages se sont aussi multipliés durant la même période et le 11 mars les responsables C.F.D.T. des différents établissements du groupe ont fait le point sur ces mouvements et les suites à leur donner.

De nombreux aspects positifs resteront de cette grève tels que le développement de la coordination et de l'action syndicale au sein d'un trust industriel ; la pratique de l'unité intersyndicale, l'accord profond entre les travailleurs et leurs organisations syndicales.

La F.G.M. a rappelé dans un communiqué que tous les résultats d'un tel conflit dont l'ampleur dépassait le cadre d'entreprise, ne peuvent s'apprécier instantanément.

Cependant le refus sans équivoque des travailleurs de ne pas supporter plus longtemps, une politique patronale basée sur une exploitation des disparités sociales et salariales et sur la répression, aura encore d'autres conséquences particulièrement dans le groupe Creusot-Loire.

CHEZ CLAAS EN MOSELLE

LUTTE POUR LA GARANTIE DE L'EMPLOI... LES DÉCISIONS SONT PRISES EN ALLEMAGNE

A quelques kilomètres de Metz, à Woippy, au bord de la nationale, l'usine CLAAS France ne passe pas inaperçue, sur quelques centaines de mètres le parc des ramasseuses-presses (machines agricoles) est plein à craquer.

Quant aux travailleurs de chez CLAAS ils n'ont pas manqué de faire parler d'eux, notamment durant les grèves de mai-juin 1968 et février 1969.

Depuis lundi 1^{er} mars, les 600 travailleurs de l'usine, ouvriers, employés, techniciens et cadres se sont mis en grève illimitée. Une lutte dure est engagée pour la garantie de l'emploi.

Le problème de l'emploi n'est pas nouveau chez CLAAS. Déjà en mars 1970 la Direction a cherché à transférer dans ses usines en Allemagne une partie de la production de Woippy, mais sous la pression des travailleurs elle a été contrainte de signer un accord garantissant le plein emploi à tout le

personnel, pour l'exercice 1970-1971 et qu'aucune réduction d'horaire ne sera envisagé pour cause de « diminution d'activité ».

En décembre, la Direction remet ça en déménageant en Allemagne une machine à recopier, sous prétexte de non rentabilité, et à nouveau par l'action les travailleurs obtiennent des garanties par voie d'accord.

LA DIRECTION RENIE SES ACCORDS

Profitant de la trêve des confiseurs, le 28 décembre, la Direction informe le Comité d'entreprise d'une réduction des horaires de travail avec perte de salaire.

Curieuse manière de présenter ses vœux au personnel !

Le 1^{er} février nouvelle réduction, à 40 heures.

Des bruits de licenciements circulent. La Direction essaie de coincer

des délégués (avertissements, mises à pied, demande de licenciement), à travers eux c'est la section syndicale qu'elle cherche à briser.

Et le 5 mars dernier, la décision tombe comme un couperet : 15 licenciements sont annoncés et 30 mutations avec de nombreux déclassements

D'autres licenciements sont prévus, les travailleurs sont mis devant le fait accompli.

Et pourtant il y a l'accord national du 30 septembre sur l'emploi... Il y a surtout les accords d'entreprise garantissant le plein emploi... mais la Direction passe outre.

Depuis le début du conflit la Direction refuse de négocier.

Des contacts ont été pris avec la section syndicale du siège du trust CLAAS à Arsewinkel, en Allemagne, en liaison avec l'I.G. Métall et la F.G.M.

En dernier ressort c'est bien là que seront prises les décisions.

Actuellement toutes les entreprises de machinisme agricole en Europe connaissent une réduction d'activité.

Au-delà du conflit CLAAS-Woippy, ce sont donc les travailleurs du machinisme agricole qui sont concernés c'est la politique de trust d'un capitalisme à taille internationale qui est contestée.

Nous remercions le Directeur de la Société de « L'Histoire Vivante » de Montreuil pour son aimable autorisation de reproduction des documents.

Les photos de ces documents en couverture et en dernière page sont de Hubert.



6 SEMAINES DE GRÈVE CHEZ TEYSSIER EN HAUTE-LOIRE

Depuis le 26 janvier, les travailleurs des Ets Teyssier, de Sainte-Sigolène et de Lapte (Haute-Loire) sont en grève illimitée.

Des réductions d'horaires décidées par les patrons et entraînant une perte de pouvoir d'achat sont à l'origine des conflits. Les patrons du groupe Teyssier essaient de faire l'économie de la compensation de salaires. Ces décisions ont ramené les salaires OS 1 de l'usine de Lapte aux environs de 550 F par mois.

Les travailleurs ont fixé leurs revendications sur :

- les salaires ;
- la mensualisation visant à une garantie mensuelle ;
- la compensation des heures perdues.

UN REFUS CONSTANT DE NEGOCIER

Les Ets Teyssier appartiennent maintenant au groupe SOMA à Saint-Etienne.

Dès le début, des négociations ont abouti dans un établissement, dans les trois autres, la direction bloque toute discussion reprenant sans arrêt le préalable suivant : « D'abord la reprise du travail et ensuite nous discuterons. » Les travailleurs ont refusé ce préalable.

NOUS ACCUSONS LA DIRECTION...

Elle profite d'incidents, provoqués par son comportement, pour licencier 16 travailleurs et mettre à pied 6 délégués de l'usine de Lapte.

Elle est obligée de négocier à la Préfecture de la Haute-Loire après quatre semaines de grève. L'accord est près de se réaliser, mais échoue car la Direction refuse de réintégrer les travailleurs et délégués licenciés. Les travailleurs solidaires ont refusé un tel marché.

Elle tente de déménager les machines-outils de son usine de Sainte-Sigolène. Ce qui provoque l'occupation de celle-ci par les travailleurs. Elle avait déjà fait « dégager celle de Lapte » qui est maintenant occupée par les C.R.S.

Et maintenant, pour négocier, elle demande que, préalablement, les travailleurs cessent l'occupation de l'usine de Sainte-Sigolène.

Beaucoup de réunions, deux manifestations à Sainte-Sigolène ont permis à la population et notamment aux paysans d'être solidaires.

Le travail vient de reprendre après 41 jours de grève, les 22 licenciés sont réintégrés.

CHEZ RAMUS A CHAMBERY

CHEZ RAMUS A CHAMBERY le patron négocie après 30 jours de grève... et emporte ensuite les machines...

Au cours d'une rencontre le jeudi 25 février, un certain nombre de points d'accord ont été obtenus de la Direction Ramus sur les revendications des travailleurs.

Cette réunion s'était déroulée en présence d'un représentant de la Chambre patronale de la Savoie Métallurgie et de deux représentants syndicaux, sous la présidence de l'inspecteur du travail.

Un accord était intervenu pour la reprise du travail le mardi matin 2 mars.

Quelle ne fut pas la surprise des grévistes, à leur entrée dans les ateliers, de constater que sept machines avaient disparu.

La C.F.D.T. a immédiatement entrepris des démarches à l'inspection du travail, auprès du ministre du Travail, M. Fontanet. Mais les salariés, dans l'impossibilité de reprendre leur emploi suite à la destruction de leur outil de travail par l'employeur lui-même, se trouvent lock-outés de fait.

La C.F.D.T. a jugé l'attitude de l'employeur comme un moyen de répression.

Le mardi, à 15 heures, les travailleurs négociaient des garanties d'emploi pour les mois à venir.

Le travail a repris le mercredi 3 mars, à 6 h 45.

Une fois de plus, QUI NE RESPECTE PAS LES ACCORDS ?

MAARTEN ZONDERVAN est décédé

Maarten Zondervan était président de la Fédération hollandaise N.V.V. Métaal.

Président du Comité Métal (Comité regroupant les organisations syndicales de la Métallurgie des Pays de la C.E.E. affiliées à la F.I.O.M.).

Avec la disparition de Maarten Zondervan, le syndicalisme hollandais et international, qu'il a marqué de sa personnalité, perd un militant.

A sa famille, et à la Fédération de la Métallurgie hollandaise N.V.V. Métaal, la F.G.M. a présenté ses sincères condoléances.

Aux obsèques qui ont eu lieu le 23 février dans son village près de Haarlem, en présence de nombreuses délégations internationales, Joseph Rose représentait la F.G.M.

pas de "parlottes" des négociations

Les patrons ont oublié mai-juin 68... L'U.I.M.M. et son président, M. CEYRAC ont réglé le « contentieux » de Grenelle, ILS NE VEULENT « NEGOCIER » de nouveaux problèmes QUE SUR LEURS POSITIONS et SUR LES OBJECTIFS QU'ILS ONT RETENUS... C'est à prendre ou à laisser.

La NEGOCIATION, ce n'est pas cela, C'EST DE RECHERCHER UN COMPROMIS ENTRE CE QU'ILS VEULENT ET CE QUE PROPOSENT LES ORGANISATIONS SYNDICALES.

En refusant cela, ils créent ainsi un nouveau contentieux.

ILS NE NÉGOCIENT PLUS...

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

LA NÉGOCIATION PIÉTINE :

Depuis le 18 novembre 1970, la négociation sur la réduction du temps de travail a repris avec l'U.I.M.M.

Jusqu'à présent, les réponses patronales sont très éloignées de ce que demandent les organisations syndicales.

A notre demande le retour aux 40 heures en 3 ans.

L'U.I.M.M. répond : 1/2 heure jusqu'à 48 heures et 1 heure pour les horaires supérieurs à 48 heures ainsi qu'une demi-heure en 1972 et une demi-heure en 1973.

Ce rythme nous amènerait aux 40 heures en 1980.

Quant à la retraite à 60 ans, l'U.I.M.M. renvoie ce problème au C.N.P.F.

Deux aspects positifs sont cependant à relever :

L'U.I.M.M. accepte de rediscuter de l'article 6 de l'accord qui concerne l'application effective des réductions, ainsi que de la compensation de ressources lorsqu'il y a réduction d'heures pour des raisons diverses relevant d'initiatives d'entreprises.

LES "CLASSIFICATIONS"

LA NÉGOCIATION EST SUSPENDUE :

8 janvier 1969 : Début de la négociation des classifications.
Fin 1969 : Sur dix mois de discussions, nous comptons huit mois et demi de suspension due à la délégation patronale qui refuse de fixer des coefficients nationaux pour le personnel O.S.

A travers le problème des coefficients, c'est toute une politique de salaire contractuelle qui est en cause.

L'U.I.M.M. ne veut pas discuter de la conception d'une politique de salaires, du rôle des barèmes de minima, d'une grille hiérarchique unique accordant un coefficient y compris aux O.S.

Le 12 février 1971 : La négociation est suspendue parce qu'elle bute toujours sur les problèmes de fonds auxquels depuis le début l'U.I.M.M. n'a pas voulu répondre, par exemple la liaison classifications salaires.

Ce que veut la F.G.M. :

- Une grille nationale d'ensemble du manœuvre à l'ingénieur.
- Une refonte complète du système actuel.
- Une échelle nationale de coefficients réduisant la hiérarchie actuelle.
- Un barème national de salaire garanti.
- Une reconnaissance de la formation et des connaissances acquises par les travailleurs.

...L'ACTION EST NOTRE SEUL RECOURS POUR IMPOSER QU'ON NÉGOCIE

- LES CLASSIFICATIONS
- LE RETOUR AUX 40 H. EN 3 ANS
- LA RETRAITE A 60 ANS

La quinzaine d'action et d'information lancée du 8 au 20 février par les Fédérations des Métaux C.F.D.T. et C.G.T. a suscité de nombreuses initiatives allant jusqu'à des arrêts de travail de 24 heures particulièrement dans le Nord - Pas-de-Calais, dans le groupe Creusot Loire, l'aéronautique dans la région de Saint-Etienne, à Orléans, Annecy, Chambéry.

Ailleurs et dans de nombreuses entreprises du pays, l'information a été faite. L'idée d'un retour aux 40 heures en 3 ans et de la retraite à 60 ans progresse partout.

Nous devons continuer à informer dans toute nos entreprises et déterminer des moyens d'action avec les travailleurs.

De nouvelles initiatives vont être prises par nos deux Fédérations, afin de développer une action d'ampleur nationale. Pour soutenir les négociations, il faut que les initiatives se développent dans toutes les entreprises.

TOUS LES TRAVAILLEURS DOIVENT CONNAITRE NOS OBJECTIFS ET DÉFINIR DES MOYENS D'ACTION POUR LES FAIRE ABOUTIR



VOUS DEVEZ SAVOIR

RELEVEMENT DU PLAFOND SECURITE SOCIALE

Par suite du relèvement du plafond des cotisations de Sécurité sociale fixé à 19 800 F par an à partir du 1^{er} janvier, diverses prestations sont modifiées. Citons notamment :

Assurance maladie - Indemnités journalières.

- Montant maximal d'indemnités journalières porté à 27,50 francs et à 36,67 francs pour l'assuré ayant trois enfants à charge.

Accidents de travail

- L'indemnité journalière maximale est fixée à :
 - 99 F pendant les 28 premiers jours,
 - 132 F à partir du 29^e jour.
- Le remboursement des frais funéraire est fixé à un maximum de 825 F.

Assurance vieillesse

- Le montant maximal annuel de la pension vieillesse, égal

à 65 ans à 40 % du plafond est porté à 7 920 F.

ALLOCATION DE MATERNITE

Suite à une décision annoncée en juillet dernier, l'allocation de maternité est portée, à partir du 1^{er} janvier 1971 à 1025,70 francs en zone 0 (décret du 5-2-71).

ASSURANCE MATERNITE

A la suite du protocole d'accord signé le 2 juillet 1970, entre le C.N.P.F. et les organisations syndicales, un décret paru le 23 décembre 1970, a majoré à partir du 1^{er} janvier 1971, les indemnités journalières de repos versées aux femmes salariées.

Ces indemnités journalières sont portées de 50 à 90 % du gain journalier de base (salaire-plafond de la Sécurité sociale), soit un maximum de 49,50 F contre 27,50 F actuellement.

JEUNES TRAVAILLEURS

S.M.I.C.

Pour les jeunes travailleurs de moins de 18 ans (autres que

ceux qui sont en apprentissage), l'abattement sur le S.M.I.C. est désormais fixé à :

- 20 % avant 17 ans (au lieu de 30 %) ;
- 10 % entre 17 et 18 ans (au lieu de 20 %).

De plus, cet abattement est supprimé pour les jeunes travailleurs de 6 mois de pratique professionnelle dans la branche d'activité dont ils relèvent (décret du 2-2-71).

JEUNES DE PLUS DE 18 ANS

Droit d'ouverture d'un C.C.P.

Désormais, les jeunes non émancipés de plus de 18 ans peuvent demander l'ouverture de comptes courants postaux.

Les demandes d'ouverture doivent être accompagnées d'une autorisation émanant des parents ou du tuteur du mineur et selon un imprimé délivré par les bureaux de poste.



Un album de 2 disques, 30 cm, 33 T monostéréo, contenant 23 chansons, comme « Le temps des cerises », « L'Internationale », « Le drapeau rouge », « Le chant des ouvriers », « La Canaille », interprétées par Mouloudji, Armand Mestral et Francesca Solleville. Cet album de 2 disques est en vente à l'Union Régionale Parisienne C.F.D.T.

Pour la commande adresse-toi à la Section Syndicale C.F.D.T.

LA FGM-CFDT ÉTAIT PRÉSENTÉE AU CONGRÈS DE LA FTM-CGT

La F.G.M., conformément à la décision de son organisme directeur, a invité, courant octobre 1970, les Fédérations de métallurgistes C.G.T. et F.O. à se faire représenter à son prochain congrès qui aura lieu du 6 au 9 mai 1971 à Dijon.

Par ce geste, le premier du genre en France, la F.G.M. a voulu instaurer un nouveau moyen susceptible d'améliorer les rapports intersyndicaux à tous les niveaux de l'entreprise au plan national, voire international, et renforcer ainsi l'efficacité et l'unité syndicales.

La F.G.M. estime en effet qu'une représentation réciproque au congrès des 3 Fédérations de métallurgistes contribuerait à une meilleure compréhension des positions de chacune et permettrait à celles-ci de

devenir de plus en plus communes à toutes les Fédérations.

A ce jour, seule la F.T.M.-C.G.T. nous a répondu. En le faisant fin janvier 1971 par une invitation à son 27^e congrès, tenu à Grenoble du 20 au 24 février et en nous annonçant sa présence à notre 35^e congrès, du 6 au 9 mai à Dijon, la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie C.G.T. a manifesté un souci identique au nôtre et nous nous en réjouissons.

La délégation de la F.G.M. au congrès de la F.T.M.-C.G.T. comprenait 4 membres. Conduite par Jean MAIRE, secrétaire général, celui-ci s'est adressé, au nom de la F.G.M., au millier de congressistes présents. Nous donnons, ci-dessous, des passages de cette intervention.

OUI A L'UNITÉ, MAIS IL FAUT EN CRÉER LES CONDITIONS

Nous ne pensons pas que notre réflexion sur les perspectives et la stratégie de la C.F.D.T. soit achevée. Nous affirmons même le contraire. Mais nous souhaitons aussi que les autres organisations syndicales, dont la C.G.T. se placent en position évolutive, tant dans leur conception de l'action syndicale, du syndicalisme, que dans les perspectives et, particulièrement dans ce qu'il est convenu d'appeler communément, les voies françaises de passage et de réalisation du socialisme.

L'unité ne saurait, en effet, avoir des chances de se réaliser par le ralliement d'une ou plusieurs organisations à une autre, mais seulement par des évolutions respectives facilitant une identité de vues et de buts.

Chacune de nos deux Fédérations estime, à juste titre, qu'un lien doit exister entre son action revendicative d'aujourd'hui et ses perspectives à plus long terme. C'est dans ce cadre que l'unité doit se rechercher et se réaliser, faute de quoi elle ne serait qu'éphémère.

La division syndicale n'est pas inéluctable.

L'unité est une aspiration profonde des travailleurs prise en charge par les syndicalistes.

La F.G.M. fait sienne cette aspiration et œuvre à sa réalisation, mais il est clair que, pour elle, l'unité n'est pas un mythe.

La réflexion sur l'histoire du mouvement ouvrier et sur la situation présente du syndicalisme français permet de constater combien le problème de l'unité, vu dans sa véritable dimension, est un problème complexe et difficile...

...La popularisation du problème de l'unité par le recours à des slogans est une formule qui, par son simplisme, peut dénaturer, fausser le débat, parce qu'elle néglige ou cache des éléments d'information d'une importance capitale.

Les travailleurs doivent pouvoir se faire une opinion fondée sur la réflexion, l'exprimer, et créer ainsi des conditions susceptibles d'aller à l'unité et de la conserver au sein d'une organisation syndicale caractérisée par une authentique indépendance, un fonctionnement démocratique permettant, entre autres, l'expression de divers courants de pensée possibles.

NOTRE ACTION EST RÉVOLUTIONNAIRE MAIS NON GAUCHISANTE

Notre Fédération s'est, sans équivoque, prononcée pour un syndicalisme de classe et de masse, ce qui pré-suppose la recherche d'une participation active des syndiqués, mais aussi de tous les travailleurs, à la définition des revendications et des moyens d'action...

...Ce comportement ne peut être assimilé à une attitude gauchisante. Elle est, pour nous, une forme d'expression démocratique d'un syndicalisme qui, rompant avec un certain cadre traditionnel, associe les travailleurs à la décision et renforce le rôle irremplaçable des organisations syndicales.

Etant pour un syndicalisme de masse dans lequel le plus grand nombre de travailleurs doit être concerné, nous ne pouvons être d'accord avec des formes d'intervention tendant à substituer à ce type de syndicalisme des actions de caractère individuel ou de groupes, préconisant l'agitation pour l'agitation et laissant, en définitive, aux organisations syndicales le soin de régler les conflits ainsi engendrés.

Notre conception de l'action ne mérite pas d'être qualifiée de gauchisante. Elle ne l'est pas. L'amaigrir avec d'autres conceptions, ou formes d'action que nous ne prenons pas en compte, n'est pas juste.

POUR PROGRESSER DANS LA VOIE DE L'UNITÉ

Il nous faut les uns et les autres accroître les conditions de l'unité par un développement, une amélioration de l'unité d'action.

Nous pensons que nous pourrions encore progresser davantage dans la voie de l'unité d'action en abandonnant cette tactique, qui consiste pour une organisation à tenter d'opposer les militants et responsables des divers échelons (entreprise, localité, département, région, plan national) de l'autre organisation.

Nous pensons aussi que nos deux Fédérations doivent lutter contre une certaine tendance naturelle au sectarisme d'organisation, et ceci à tous les niveaux, de l'entreprise au plan national.

Enfin, d'une manière générale, nos deux Fédérations doivent s'employer l'une et l'autre, pas moins l'une que l'autre, et également à tous les niveaux, de l'entreprise au plan national, à surmonter les difficultés existantes entre elles, par un approfondissement en commun et par un style nouveau à donner à leurs relations.

LA COMMUNE DE PARIS

Un printemps, voici presque cent ans, Paris se révoltait, d'une des révoltes dont les livres d'histoire d'écoliers parlent le moins ; et s'ils en parlent c'est pour citer la « Semaine sanglante », répression sanguinaire qui mit fin à ce mouvement.

QUE S'EST-IL DONC PASSE AU PRINTEMPS 1871 ?

Examinons tout d'abord la situation de cette époque :

— 1870 : Napoléon III est en guerre contre l'Allemagne ; la mobilisation est générale, les ouvriers sont incorporés dans des unités de gardes nationaux.

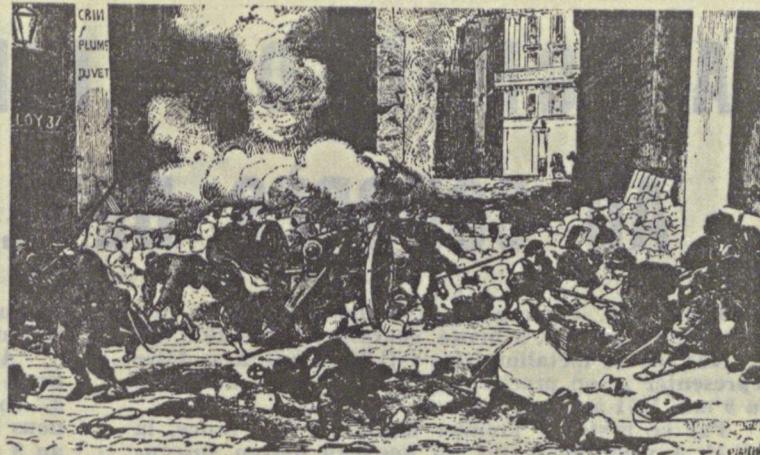
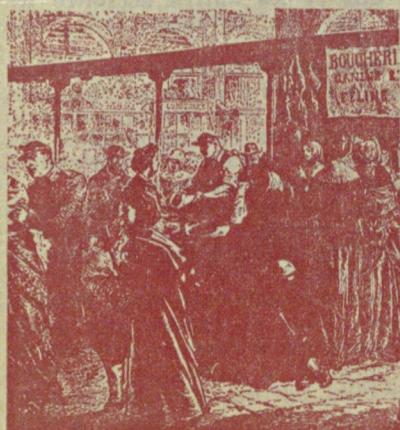
— 4 septembre : Capitulation de Sedan, l'Empire (Napoléon III) s'effondre sous la pression du peuple parisien. Pour couper court à toute insurrection révolutionnaire, trois députés (Gambetta, J. Favre, J. Ferry) proclament la République et constituent un gouvernement de défense nationale qui décide de continuer la guerre.

— 19 septembre : Les Allemands commencent le siège de Paris.

— 28 janvier : Sous la menace de la révolution et de la famine, J. Favre signe la rédition de Paris. Il y a deux tentatives d'insurrection le 31 octobre et le 22 janvier. Fort mécontentement du peuple parisien décidé à continuer la lutte.

— 8 février : Suite à l'armistice, élection d'une Assemblée nationale de majorité royaliste qui s'installera à Bordeaux sous la présidence de Thiers.

Thiers abandonne à l'Allemagne, l'Alsace et le nord de la Lorraine.



LA COMMUNE DE PARIS NAQUIT SPONTANÉMENT

Personne ne l'avait consciemment et méthodiquement préparée.

— Une guerre malheureuse avec l'Allemagne.

— Les souffrances du siège, le chômage du prolétariat et la ruine de la petite bourgeoisie.

— L'indignation des masses contre les classes supérieures qui avaient fait preuve d'une incapacité totale.

— La fermentation confuse au sein de la classe ouvrière mécontente de sa situation et aspirant à une autre forme sociale.

— La composition réactionnaire de l'A. N. menaçant la République.

Malgré la brièveté de son existence, malgré les conditions très défavorables, la Commune de Paris réussit à prendre quelques mesures qui caractérisent suffisamment son véritable sens et ses buts :

— Remplacement de l'armée permanente (instrument aveugle des classes dominantes) par l'armement général du peuple.

— Séparation de l'Eglise et de l'Etat ; suppression du budget au culte.

— Enseignement public et laïque obligatoire, formation professionnelle.

— Dans le domaine social :

● Travail de nuit dans les boulangeries interdit.

● Abolition du système d'amende contre les ouvriers.

● Toute fabrique ou usine abandonnée ou immobilisée par leur propriétaire était remise aux associations ouvrières, afin de reprendre la production.

« EN SOIXANTE-DOUZE JOURS, LA COMMUNE DE PARIS A FAIT PLUS POUR LES TRAVAILLEURS QUE TOUTES LES ASSEMBLÉES BOURGEOISES QUI, DEPUIS 1789, L'AVAIT PRÉCÉDÉ... »